



02/2022

Fièvre de la Vallée du Rift (RVF)

La fièvre de la Vallée du Rift (*Rift Valley Fever, RVF*) est une infection des ruminants domestiques due à un *Phlebovirus* et transmise par un vecteur. Il s'agit d'une zoonose.

1 Espèces touchées

Les bovins, les moutons, les chèvres et les chameaux sont particulièrement réceptifs. L'être humain s'infecte le plus souvent par contact direct avec du matériel contaminé par le virus lors de l'aide à la mise bas ou de l'abattage.

Des infections peuvent également se produire chez les ruminants sauvages, les rongeurs, les singes, les chiens et les chats.

2 Agent infectieux

Famille des Bunyaviridés, genre *Phlebovirus*. Ténacité élevée. Le virus survit pendant plusieurs mois à une température ambiante de 4°Celsius. Sensible aux acides.

3 Clinique/Pathologie

Période d'incubation variable, allant de 1 à 6 jours, suivant l'âge de l'animal. Chez les agneaux, la période d'incubation peut être de seulement 12 à 36 heures. Les manifestations caractéristiques de la fièvre de la Vallée du Rift sont les suivantes : avortements fréquents et mortalité des agneaux et cabris nouveau-nés proche de 100 %. Le taux de mortalité chez les adultes baisse à env. 30 %. Les premiers symptômes de l'infection sont une forte fièvre, des spasmes musculaires et des troubles de la locomotion. Il peut aussi y avoir un écoulement nasal sanglant et de la diarrhée. Chez les jeunes animaux, notamment les moutons, la maladie évolue de manière suraiguë et son issue est fatale. On remarque des lésions importantes au niveau du foie : hépatomégalie, hémorragies et foyers nécrotiques. Les femelles gestantes peuvent avorter (brebis : jusqu'à 100 %). Chez les bovins adultes, la maladie évolue souvent de manière subclinique, mais il y a régulièrement des avortements. Chez l'être humain, la maladie ressemble à une grippe.

4 Répartition géographique

Sud-Est de l'Afrique, Sud du Sahara, péninsule Arabique. Un foyer important s'est déclaré au Kenya en 2018/2019. La Suisse est officiellement reconnue indemne de la fièvre de la Vallée du Rift.

5 Épidémiologie

Transmission par des moustiques hématophages (*Aedes*, *Anopheles*, *Culex*, etc.) ainsi que par contact direct d'un animal à l'autre. Une transmission mécanique est toutefois également possible par l'intermédiaire de mouches piqueuses et de taons. Incidence accrue pendant les périodes très humides. Chez l'être humain : transmission par contact direct avec les cadavres infectés, le liquide amniotique, les fœtus avortés et par les aérosols, par ex. au cours de l'abattage.

6 Diagnostic

Cliniquement, seul un diagnostic de suspicion est possible. Un diagnostic définitif ne peut être posé que par mise en évidence du génome du virus / par sérologie.

7 Diagnostics différentiels

Maladie de la langue bleue, listériose, toxoplasmose, autres causes d'avortements (par ex. virus de Schmallenberg), peste des petits ruminants, septicémie d'origine bactérienne, entérotoxémie (moutons), toxines hépatiques, fièvre charbonneuse, fièvre d'Ebola (être humain).

8 Prophylaxie immunitaire

Interdite en Suisse. Dans les régions où la maladie est enzootique, utilisation de vaccins vivants et morts.

9 Prélèvements

Sérum pour la mise en évidence des anticorps.

Sang EDTA, plasma, sérum pour la mise en évidence du génome du virus.

Animal mort : cerveau, foie.

Diagnostic en collaboration avec l'Institut Friedrich-Loeffler, FLI à Riems.

10 Bases légales

Épizootie hautement contagieuse, art. 77 à 98 et art. 126 et 127 OFE.

Contrôle des viandes : carcasse entière impropre à la consommation (annexe 7, ch. 1.1.1, OHyAb)